



Prim'Poêle

DECLARATION SUR L'HONNEUR (à remplir par le demandeur)

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert utilisé comme chauffage principal ou chauffage d'appoint régulier, ou un foyer fermé antérieurs à 2005 utilisés comme chauffage principal ou chauffage d'appoint régulier par :

- Soit un appareil labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou inscrit au registre ADEME d'équivalence
- Soit une autre énergie renouvelable thermique performante¹.

2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la Fiche « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES » sont exacts.

3. M'engage à éliminer mon appareil selon les modalités définies par la Communauté de communes du Trièves

4. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale.

5. Certifie sur l'honneur que le logement, où les travaux seront réalisés, est achevé depuis plus de 2 ans.

6. M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité).

7. Accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement de façon aléatoire.

8. M'engage à fournir toute pièce complémentaire qui ne figure pas dans la liste des pièces du dossier de demande d'aides qui serait néanmoins nécessaire à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de la Prim'Poêle, sur simple demande de la Communauté de communes du Trièves.

9. M'engage à ce que les travaux n'aient pas démarrés avant réception de l'avis de l'instructeur de la Communauté de communes du Trièves comme quoi le dossier est complet.

10. M'engage à participer à l'atelier bonnes pratiques qui me sera proposé par la Communauté de communes du Trièves.

¹ On entend par EnR thermiques performantes les PAC géothermiques, les PAC aérothermiques (air/eau), les PAC hybrides, le solaire thermique double service (chauffage et eau chaude sanitaire), et pour lesquelles les critères d'éligibilité sont précisés en annexe 1.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prim'Poêle, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Dans le cadre de l'opération Prim'Poêle, j'accepte d'être contacté (e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur ma nouvelle installation de chauffage au bois : ☐ oui ☐ non

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : _____ le : _____

Signature du bénéficiaire :